



.SANTENY *avant tout*

Sophie
Del Socorro



Martine
Thirrouez



Vahia
Avaeoru



Philippe
Nahon



Jean-Luc
Pouget



Notre village, une ambition partagée

Editorial :

Bientôt un an que la nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions et déjà que de changements et de déceptions.

Certes la crise de la Covid n'a pas rendu les choses faciles. Mais comme vous, nous aurions pu nous attendre à la transparence, la communication et l'ouverture tant vantées par le Maire lors de sa campagne électorale.

Hélas, jamais, au grand jamais, ce ne fut le cas, bien au contraire.

Les conseils municipaux se déroulent à huis clos, ce qui est bien pratique pour ne pas faire entendre la voix de l'opposition,

Des points non inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal sont donnés 5 minutes avant l'ouverture du conseil municipal et soumis aux votes. Ce qui est en totale infraction avec les règlements.

Le Maire refuse de recevoir, ne serait-ce qu'une heure, **vos Élus Santeny Avant Tout** après plusieurs demandes de rendez-vous pour discuter des sujets d'importance.

Les mails adressés au Maire n'obtiennent aucune réponse. Ce qui n'est pas étonnant quand il nous dit verbalement " oh vous savez vos mails je les entasse sur mon bureau ".

Depuis quand avons-nous vu de tels agissements à Santeny ? Jamais.

Ces 20 dernières années, les portes de la Mairie étaient grandes ouvertes, chacun pouvait demander de voir le Maire, même sans rendez-vous. Lors des conseils municipaux les sujets étaient débattus, et les élus de l'opposition d'alors étaient régulièrement reçus par M.Gendronneau.

Autres temps, autres mœurs nous direz-vous, ou tout simplement une autre vision de la démocratie !

Santenoises, Santenois, il est temps de se réveiller, les promesses de campagne du Maire n'auront eu qu'un temps

Mais de quel Maire parlons-nous ? De celui qui cumule les fonctions et les indemnités ?

Membre du bureau départemental de l'UDI - Président de l'association de la RN19 - Délégué chargé des petites communes à la Métropole du Grand Paris - Représentant de la MGP au Syage - Vice-président du SIVOM - Élu au Territoire, et maintenant Conseiller Régional.

On comprend mieux pourquoi Monsieur le Maire est si peu présent sur sa commune, et laisse son 1^{er} Adjoint aux commandes de nombreux dossiers !

Finalement les élections municipales étaient le tremplin idéal pour assouvir des ambitions qui dépassaient nos frontières communales et pour cumuler des mandats et leurs substantielles indemnités !

Ah il est loin le temps de la Campagne où l'on promettait la proximité et l'écoute des Santenois,

Monsieur le Maire, est-ce toujours vous qui gérez notre belle commune ?

Urbanisme : Danger !

Première commission d'urbanisme le 25 février 2021, soit 8 mois après l'élection. Un record !!
La Loi imposant la mise en place des commissions dans la semaine qui suit l'élection du Maire.

Plusieurs sujets en urbanisme ont retenu notre attention.

1 - La création, en centre village, de 2 périmètres d'intervention foncière délégués au S.A.F. 94 (Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne).

Ces deux périmètres concernent des propriétés situées en centre village. Un sur la totalité de la ferme des Lyons, l'autre sur l'ancienne imprimerie et le pavillon la jouxtant.

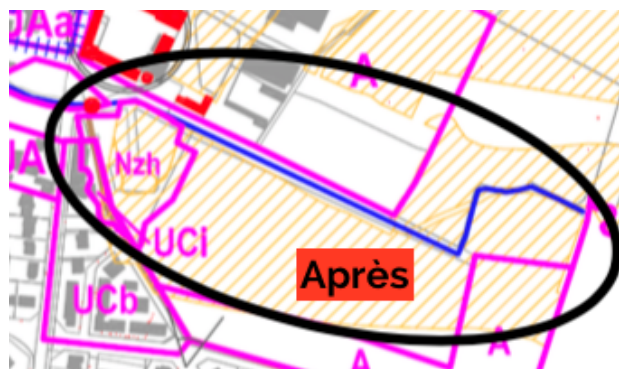
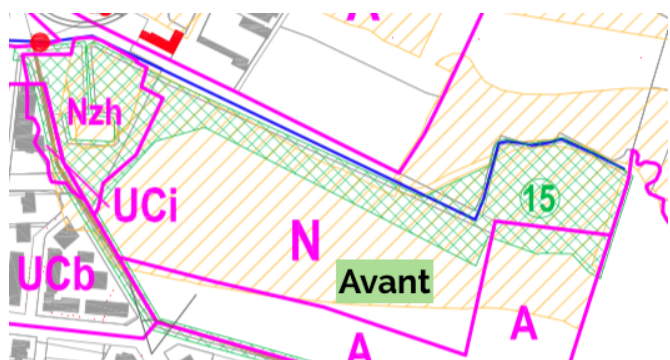
Si la préemption de la ferme des Lyons repose sur des projets très flous et va spolier la famille installée dans cette ferme depuis plus de 100 ans, le second périmètre prévoit l'implantation de logements sociaux qui seront situés face au centre hippique.

Le candidat disait ne pas vouloir de logements sociaux supplémentaires en centre village, **et bien voilà une promesse de campagne non tenue.**

Proposition S.A.T. : La ferme des Lyons est un lieu emblématique de Santeny. Si sa transformation éventuelle, dans le temps, en centre d'arts où pourraient se côtoyer restaurants et ateliers étaient l'une des idées des élus de S.A.T. c'était en totale collaboration et partenariat avec les propriétaires.

2 - La modification du P.L.U.

Outre des modifications mineures qui pourraient "profiter" à certains, l'un des points concerne la suppression d'une partie d'une réserve foncière (la n° 15) dévolue à la création d'une coulée verte pour relier Santeny aux étangs de Servon.



Adieu, la réserve sur la "Queue de Poêle", le long du Réveillon et sur le parcours du sentier de randonnée menant aux étangs qui empêchait la construction de logements dans cette zone.

Le candidat disait vouloir protéger les espaces naturels de Santeny. **De nouveau une promesse de campagne non tenue.**

Proposition S.A.T. : Conserver la réserve foncière rendant difficilement constructible les terrains la jouxtant tout en assurant la continuité de la trame verte dans le centre de la commune.

3 - Les refus excessifs en urbanisme.

La Mairie multiplie les refus sur les projets de constructions et/ou d'aménagements. Conséquence, une première condamnation à des dommages et intérêts **que chaque Santenois paiera avec ses impôts**. Gageons qu'il y en aura d'autres.

... **Petite histoire de portail.** (vraiment vécue à Santeny)

Quelle ne fut pas la mauvaise surprise **pour cette femme de 90 ans** de voir débarquer un matin à son domicile la Police Municipale venue lui remettre un PV d'infraction à l'urbanisme, alors que des ouvriers travaillaient à la mise en place d'un portail dans le mur de sa propriété. Certes tout était en règle, de la demande de travaux à l'affichage, du moins le pensait-elle.

C'était sans compter sur les caprices du Maire, bien décidé à préempter la maison de la dame et qui avait rajouté, **au mépris de toutes règles**, un petit article 3 à son autorisation de travaux, précisant que l'ouverture ne pourrait se faire qu'au moment de la vente de la maison. Et pour bien marquer la puissance de son autorité, il envoie une seconde fois la Police Municipale pour remettre cette fois un PV interruptif de travaux.

Bien que traumatisée par si peu de considération et sûre de son bon droit, la dame, soutenue par sa famille (qui au passage est une des plus anciennes familles de Santeny et qui a beaucoup œuvré pour notre village sur plusieurs générations), alla en justice.

Que croyez-vous qu'il arriva ? Le maire, comprenant que le subterfuge de son petit article 3 allait le mener à la défaite, renonça à ses poursuites mais c'était trop tard. **La famille venait d'obtenir, en référé, une condamnation à des dommages et intérêts**

Et si aujourd'hui le portail est terminé, il n'en reste pas moins que le Maire, mauvais perdant, cherche par tous les moyens possibles à récupérer la maison de la dame (et pour quel projet ?) alors même qu'une famille avec 2 enfants a signé une promesse de vente.

Gageons qu'une fois de plus, l'affaire se terminera devant les tribunaux.

Les Santenois apprécieront.....

Finances : Danger !

Nous avons évoqué dans nos différentes publications que le recours à l'emprunt serait à n'en pas douter l'une **des conséquences désastreuses** de l'actuelle gestion municipale des finances communales.

Nous espérons nous tromper, mais hélas cette crainte est devenue réalité.

Lors du dernier conseil municipal, l'adjoint au Maire, chargé des finances locales, (rappelons que cette personne n'habite pas sur la commune) nous a présenté **l'emprunt de 2 millions d'Euros que va signer le Maire pour financer les investissements à venir**.

Mais lesquels ?

La réfection de l'église, l'installation de caméras, des achats immobiliers ? Cela reste toujours aussi flou.

Cet emprunt va doubler à terme la dette de la commune qui représentera alors plus de 1.100 € par habitant. Loin de la valeur moyenne pour les communes similaires à Santeny.

Cet emprunt viendra probablement combler en partie les pertes et les diminutions de subventions que le Maire se vantait de pouvoir obtenir. Pour mémoire la restauration de l'église et de ses abords devrait largement dépasser les 3.000.000 €. Il est à noter que les appels d'offres qui ne nous ont pas encore été présentés devraient largement exploser du fait de l'inflation du coût des matériaux de construction.

Le candidat disait vouloir conserver des finances saines à la commune en réduisant son endettement. **Encore une promesse de campagne non tenue !**

Proposition S.A.T. : Présenter un plan d'investissements pluriannuels clair, précis et étalé dans le temps. Ne pas concentrer tous les moyens sur un seul lieu (église). Dans le contexte actuel, ne pas hésiter à reporter des travaux ou ne réaliser que ce qui est indispensable. Présenter des projets assis sur du financement certain (subventions, dotations) pour ne pas faire exploser l'autofinancement qui mettrait en péril les années à venir.

◆ De la poudre aux yeux :

Quand en mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif avec une inscription budgétaire de 80.000 € de subventions pour les associations, en hausse de 33%, l'équipe municipale voulait montrer une action forte d'aide auprès de toutes les associations santenoises malmenées par la crise de la Covid.

Cette dotation globale était supérieure de plus de 23.000 € par rapport à celle votée en 2020. Ceci était une très bonne chose et nous nous en réjouissons.

Mais en avril dernier, lors d'une commission, il en fut tout autrement. **Cette dotation avait fondu comme neige au soleil et ce sans concertation.** Quatre associations en ont fait les frais sans critères objectifs.

Tennis Club Santeny :	- 26% passant de 9.500€ à 7.000€
Ninety Four Boxing :	- 38% passant de 4.000€ à 2.500€
Karaté Shukokai :	- 60% passant de 2.500€ à 1.000€
Amicale Santenoise des Anciens Combattants :	- 71% passant de 1.700€ à 500€

Le montant global versé aux associations s'élève finalement à 55.856€ contre 55.950€ pour 2020. **Il faut arrêter de vouloir berner le Santenois** en affichant des montants gonflés alors qu'au final, certaines associations se retrouvent lésées au point de ne pas savoir si elles pourront boucler leur exercice voire même perdurer.

La Municipalité nous a assuré garder ce bas de laine (24.000€) pour septembre 2021 au cas où d'autres demandes seraient faites. Nous resterons particulièrement vigilants sur ce point.

Pour tout connaître de notre action, de notre engagement

Sur facebook  : " **santeny avant tout 2020** "

Par email : santenyavanttout2020@gmail.com

Pour adhérer à notre association : <http://santenyavanttout.fr>

